

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 25 NOVEMBRE 2023

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme le Maire, Présidente, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINNSEN, M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS , M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL-RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE.

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Isabelle LABROT par Mme Frédérique CORCORAL
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme RIGAULT
Mme Carole MONTAGNAC par Mme MAGDELEINE
Mme Annie ROSENBLATT par Mme LAGRANGE

MOUVEMENTS :

Mme Kamila BOUHASSANE et M. Eric DESHAYES rejoignent l'assemblée pendant les débats relatifs au rapport n°1.
Mme Laure MINNSEN quitte la salle au moment de la présentation du rapport n°2, donnant pouvoir à M. Paul-Roger GONTARD.
Mme Laure MINNSEN rejoint la salle au cours des débats du rapport n°4.
Mme Christine LAGRANGE quitte l'assemblée avant le vote du rapport n°5.

AR préfecture : 084-218400075-20231125-lmc1X0100014861-DE

Date de télétransmission : 06-12-2023

Date de réception en préfecture : 6 DÉCEMBRE 2023

M. Claude NAHOUM et Mme Laurence ABEL-RODET quittent la salle pendant la présentation du rapport n°31 donnant respectivement pouvoir à Mme Catherine GAY et Mme Joanne TEXTORIS.

ETAIT ABSENT :

M. Thierry VALLEJOS

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2023

16

MOBILITE : Sollicitation du fonds de concours du Grand Avignon édition 2023 pour la réalisation d'un aménagement cyclable sur l'île de la Barthelasse.

M. MARTINEZ TOCABENS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le Grand Avignon a mis en place, par délibération du 9 mars 2018, un fonds de concours permettant de soutenir la réalisation d'aménagements cyclables dans le cadre des objectifs du Plan de Déplacements Urbains.

Depuis l'adoption en 2016 du Plan pour le développement des modes de déplacements doux et actifs, complété en 2018 par le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC), la Ville d'Avignon engage de nombreux projets cyclables et piétons afin de compléter le maillage cyclable du territoire visant à connecter entre eux les différents pôles d'emploi, d'habitat et de loisirs.

Il est proposé de soumettre, à la session 2023 du fonds de concours du Grand Avignon, le projet d'aménagement cyclable qui va être réalisé par la Ville sur l'île de la Barthelasse, entre le parking Piot et le Pont Daladier au sud et le giratoire de la route de l'Islon au nord.

Il est envisagé la réalisation d'infrastructures cyclables sur la totalité du linéaire (trajectoire matérialisée, piste cyclable, voie verte), la sécurisation de tous les carrefours traversés, la création d'une traversée à niveau de l'axe Pont du Royaume / Daladier pour les piétons et les cycles et la mise en œuvre d'un jalonnement de la ViaRhôna.

Ce projet permettra d'assurer une continuité cyclable sécurisée pour la ViaRhôna entre le parking Piot et la piste cyclable du Pont Daladier au sud et la section de véloroute ViaRhôna réalisée par le Département de Vaucluse au nord et dont le débouché tombe au giratoire de la route de l'Islon. Cet aménagement sera également utilisé par les usagers empruntant la balade locale de la Barthelasse, très fréquentée.

L'aménagement projeté représente un linéaire total à réaliser de 2 030 m pour un coût total de 122 591 € HT. Il est rappelé que le fonds de concours du Grand Avignon subventionne les aménagements linéaires à 35% du kilomètre sur un montant plafonné à 150 000 € du

kilomètre.

Le montant du financement sollicité est de 42 907 € HT.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement suivant :

Opération	Montant total prévisionnel de l'opération (en € HT)	Périmètre éligible et clé de subvention GA	Finance- ment sollicité (en € HT)	Soit en %
Edition 2023	122 591	2 030 m (35% plafonné)	42 907	35%

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville en transition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté,
- **SOLLICITE** conformément au plan de financement présenté une participation financière auprès du fonds de concours du Grand Avignon pour les aménagements cyclables sus-cités,
- **IMPUTE** la recette à intervenir sur le chapitre 13, compte 13251,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
M. Arnaud PETITBOULANGER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 6 DÉCEMBRE 2023
ACTE PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2023

